

10 Faits divers & Justice

Vol aggravé à Libreville

Un trio de présumés cambrioleurs dans la nasse de la Bac

AEE

Libreville/Gabon

MERCREDI dernier, la Brigade Sud-Est de la Bac, sise au quartier Sogatol, dans le 5^e arrondissement de la commune de Libreville, a mis la main sur un trio de cambrioleurs présumés de véhicules et de maisons. Il s'agit de : Junior Hans Nzengue Mouloungui, 19 ans, domicilié au PK 8; Eddy Zue Eya, 20 ans, habitant au PK 12; et William Obame, 21 ans, demeurant au Carrefour Léon-Mba. Ils auraient vandalisé environ une dizaine de maisons et de véhicules, en l'espace de deux mois, dans différents quartiers.

« On pourrait estimer la valeur totale des effets volés à plusieurs dizaines de millions de francs. D'autant qu'il s'agit principalement d'appareils Hi-Tech », confie un Officier de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier.

Pour mettre hors d'état de nuire cette association de malfaiteurs, les fins limiers de la Bac ont entamé leurs investigations au quartier Rio, où ils ont interpellé au hasard, Junior Hans Nzengue Mouloungui.

En effet, celui-ci se baladait tranquillement, en début de soirée, avec un ordinateur. Alors qu'il se rendait du côté de l'ancienne Gare-routière, pour vendre "sa" marchandise. Les policiers en patrouille pédestre, s'approchent donc de l'individu pour en savoir plus sur la provenance de l'ordinateur en sa possession. Interrogé, le jeune homme est même incapable d'indiquer la



Photo : AEE

Le trio de malfaiteurs dans les locaux de la Bac.



Photo : AEE

Le butin volé chez l'officier de l'Armée.



Photo : AEE

Une partie des appareils volés.

marque de l'appareil dont il dit pourtant être le propriétaire, encore moins le code pour le déverrouiller. **UN BUTIN IMPRESSIONNANT** • A ce stade, les agents de police comprennent que cet ordinateur provient d'un vol. Rapidement, le délinquant est embarqué pour le poste pour plus d'explications. C'est là-bas qu'il lâche le morceau, en reconnaissant les faits. Puis, coopératif, il a livré les noms de ses présumés complices, les multiples vols commis et les différents quartiers où ils

ont opéré : Bikélé, Essassa, PK 12, PK 8, Charbonnages, Akanda...

Leur dernier forfait en date a été commis au Bas-de-Gué-Gué, au domicile d'un officier de l'Armée, où ils ont emporté sept ordinateurs portables de grande marque, des chèquiers, des téléphones portables, des tablettes I-Pad...

Après chaque vol commis, les trois présumés complices se partageaient le butin, ou alors le déposait chez Yannick Boucka Mbina, leur receleur présumé, également inter-

pellé, qui se chargeait de l'écouler au marché noir. La perquisition au domicile de ce dernier a d'ailleurs permis aux enquêteurs de retrouver plusieurs matériels électroniques et électroménagers qui, sans doute, attendaient de potentiels acquéreurs.

Selon la Bac, les malfrats devraient être mis à la disposition de la Direction de la sûreté urbaine (DSU), qui se chargera de les présenter devant le parquet de Libreville.

Il convient de souligner

que pour lutter efficacement contre le grand banditisme à Libreville, les Forces de police nationale (FPN), via la préfecture de police de Libreville, se déploient désormais tous les jours pour combattre ce fléau. C'est dans ce cadre que des démantèlements des unités de la Brigade anticriminalité (Bac) opèrent désormais dans les zones névralgiques de la capitale et sa périphérie. Et cela commence à porter des fruits.

Tentative de vol à Franceville

Un voleur trahi par son propre téléphone

N. O.

Franceville/Gabon

ROMARIC Kampala, Gabonais âgé de 31 ans, a été écroué à la prison centrale de Franceville pour tentative de vol aggravé au domicile d'un compatriote.

Les faits remontent à la nuit du 11 au 12 mars 2017. Vers 3 heures du matin, Kampala, selon son propre témoignage livré aux enquêteurs, s'est introduit dans le domicile d'un compatriote, situé au quartier Potos, derrière la station, dans le premier arrondissement de la commune de Franceville, en passant par la

fenêtre de la cuisine.

Une fois à l'intérieur de la maison, il est surpris par le maître des lieux qui s'était auparavant réveillé en entendant du bruit. Une lutte sans merci s'engage alors entre le voleur et le propriétaire des lieux. Face à la farouche résistance de sa victime, le cambrioleur a préféré prendre la poudre d'escampette. Malheureusement pour lui, dans sa fuite, il a laissé tomber son téléphone portable que sa victime a aussitôt récupéré. Ce dernier est allé, ensuite, porter plainte contre X à la Police judiciaire, en joignant à sa requête cette pièce compromettante pour le délinquant.

La Police judiciaire



Photo : Nadège Ontounou

Kampala, le présumé voleur trahi par son propre téléphone.

contacte le correspondant du dernier numéro de téléphone figurant sur la liste des appels émis par le propriétaire du téléphone portable. Ledit correspondant coopère et conduit les fins limiers de la PJ directement au domicile du voleur, sis au quartier Wendjé.

Romaric Kampala est interpellé, puis placé en garde à vue pour nécessités d'enquête. Ayant reconnu les faits lors de l'interrogatoire, il est présenté devant le parquet de Franceville qui, après l'avoir auditionné, l'a placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Yéné, pour tentative de vol aggravé.

Faits d'ailleurs

Harcelé sur Snapchat, il prend sa classe en otage
Dans un lycée professionnel de Montreuil (France), un élève de 17 ans, armé d'une hache et d'un couteau, a pris ses camarades et son professeur en otage dans une salle de classe. Le jeune homme se sentait persécuté sur Snapchat. Décrit comme «introverti», il ne supportait plus d'être l'objet de brimades et de moqueries sur le réseau social. Au bout d'une heure, l'enseignant a réussi à raisonner son élève et à le désarmer. L'adolescent a été interpellé mais son état psychologique était incompatible avec une garde à vue. Souffrant de troubles psychotiques et de délire de persécution, il a été interné à l'unité psychiatrique du CHU de Montreuil.

19 ans de prison pour un infirmier violeur

Un soir au Torbay Hospital à Devons, en Angleterre, un infirmier est entré dans la chambre d'une patiente, âgée de 3 ans, qui était en train de dormir. Il s'est ensuite filmé avec son téléphone portable en train de violer la fillette en plein sommeil. Lors de son interpellation, les policiers ont découvert dans le smartphone du suspect, en plus de la vidéo du crime, 287 images pédopornographiques. George Anderson a expliqué ne se souvenir de rien puisqu'il était sous l'influence de drogue et d'alcool au moment des faits. Ce jeune homme, âgé de 27 ans, a été condamné, il y a quelques jours, à 19 ans de prison ferme.

Pour lui voler son argent, il étrangle sa grand-mère

Jean-Philippe Baisain, 44 ans, était jugé par la Cour d'Appel de Liège (Belgique) pour avoir tué sa grand-mère, Thérèse âgée de 87 ans, pour lui voler son argent. C'était le 30 août 2015 à Bomel. Ce jour là, il s'est présenté au domicile de la victime, âgée de 87 ans, soi-disant pour boire un café. Ce toxicomane notoire était en fait à la recherche d'argent après avoir dépensé ses aides sociales en drogue. Il a étranglé sa grand-mère avec le câble d'un chargeur de téléphone portable. L'octogénaire est morte étranglée. Il lui a ensuite volé 350 euros, avant de prendre la fuite. L'accusé a été condamné à 28 ans d'emprisonnement, soit 10 ans de plus qu'en première instance.

Rassemblés par JNE